2022 05 07-DE

Affiché le **2 9 JUIN 2022** ID : 085-200023778-20220622-DL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 22 juin 2022

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil: 47

Membres en exercice: 47

Membres présents: 30

DELIBERATION n° 2022 - 05 - 07

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 juin. s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Sonia CHARLOS, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs: Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Sonia CHARLOS à Jean SOYER / Isabelle DURANTEAU à François BLANCHET / Xavier BERNARD à Nicole BOULINEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à Denise RENAUD / Béatrice JUSTIN à Jérôme MESNARD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Christine CRESTOIS / Evelyne CHAUVEL à Jean-Pierre STEPHANO / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Laurent DURANTEAU est désigné secrétaire de séance.

Avenant n° 7 au marché de reprise, fourniture, livraison et mise en service de matériels d'impression, de reprographie, et de fax dématérialisé - lot 1 copieurs - imprimantes

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Recu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 7 9 JUIN 2022 ==

ID: 085-200023778-20220622-DL_2022_05_07-DE

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché alloti de fourniture de matériel reprographique.

La commission d'appel d'offres a décidé le 30 mai 2018 d'attribuer le lot 1 « Copieurs imprimantes » à la société Quadra (49300 CHOLET) pour un montant total de 470 217,13 € HT, soit 564 260,56 € TTC, dont 155 749,00 € HT, soit 186 898,80 € TTC correspondant aux besoins de la Communauté d'Agglomération.

Le service « Collecte » ayant besoin d'un copieur supplémentaire, il est nécessaire d'approuver la conclusion d'un avenant 7 au marché 2018-026 de 356,50 € HT selon le détail suivant :

- acquisition d'une imprimante A4 noir et blanc recto verso d'un coût unitaire de 345 € HT,
- maintenance de cette imprimante copieur de 11,50 € HT sur la durée restante du marché, compte tenu de l'estimation de nombre de copies et du coût à la page de la maintenance (0,0023 € HT la page noir/blanc).

Cet avenant n°7 de 356,50 € HT pour l'acquisition de cette imprimante copieur A4 noir et blanc d'un montant de 356,50 € HT, portera le montant du marché 2018-026 de la Communauté d'Agglomération à 172 877,74 € HT, soit une plus-value de près de 11 % du marché de base.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants, Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28,

Vu le décret n° 2016-350 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 2 a et

139-6°,

Vu le procès-verbal du 30 mai 2018 de la commission d'appel d'offres attribuant le marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante » à la société QUADRA, Vu le marché n° 2018-026 de Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 9 juin 2022,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 24 mai 2022 sur le projet d'avenant 7,

Vu les crédits inscrits au Budget annexe REOMI 2022,

Vu le projet d'avenant n° 7,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 7 au marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique - lot 1 copieurs imprimante » visant à acquérir une imprimante copieur A4 noir et blanc d'un montant de 356,50 € HT;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n° 7 correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de Jégalité le : 2 9 JUIN 2022 - de l'affichage le : 2 9 JUIN 2022

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 2 9 JUIN 2022

Givrand, le 28 juin 2022

Le Président

Francois BLANCHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voje postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.